

\*Association pour le Développement des Relations Education-Entreprise



## Valoriser vos métiers,

# vos formations, votre entreprise

### Développer les relations École Entreprise

L'ADREE est une association loi de 1901, à but non lucratif, créée par le MEDEF en 2003.

L'association a pour but de favoriser le développement de relations pérennes et durables entre les mondes de l'École et de l'Entreprise.



## L'ADREE en chiffres:

250 actions sur l'année 19 500 enseignants mobilisés

5 600 établissements impliqués

10900 entreprises engagées

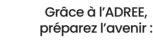
# Pourquoi verser ma taxe

# d'apprentissage à l'ADREE ?



#### Grâce à votre contribution, l'ADREE finance et organise des actions :

- pour renforcer les liens entre le monde éducatif et le monde économique
- pour proposer et/ou vous associer à des événements qui valorisent vos métiers et votre secteur



- en incitant les jeunes à s'orienter vers la voie professionnelle pour répondre à vos besoins en compétences
- en donnant aux jeunes le goût et l'envie d'entreprendre



#### Pour quel public?

Les collégiens et lycéens, le corps enseignant, les responsables d'établissement, les acteurs de l'orientation, les familles ...



#### Pour quels types d'actions?

Visites d'entreprises, découverte des métiers d'aujourd'hui et de demain, création de contenu pédagogique, initiation à l'entrepreneuriat, conférences, débats, ateliers, jeu-concours. webinaires, émissions TV

# Comment soutenir l'ADREE ?

#### Étapes et dates à connaître

#### Étape 1

Déclarez le solde de votre Taxe d'Apprentissage via la DSN\* (Déclaration Sociale Nominative)

Prélèvement de votre Taxe d'Apprentissage par l'URSSAF le 5 mai ou le 15 mai (selon la taille de votre entreprise)

# Étape 2 Connectez-vous à partir du 15 mai au site www.net-entreprises.fr avec votre SIRET pour avoir accès à la plateforme SOLTEA.GOUV.FR\*



<sup>\*</sup>Pour toutes questions, rendez-vous sur: www.soltea.gouv.fr/espace-public/aide-taxe-apprentissage

